

# Le Beausset

Tranquillité vacances

Votre sécurité : notre priorité

## SURVEILLANCE DES HABITATIONS LORS DES DÉPARTS EN VACANCES

Vous  
informe



✓ Prévention

✓ Sécurité

✓ Cambriolage

Pour votre sécurité, la municipalité du Beausset vous propose lors de vos départs en vacances supérieurs à une semaine une surveillance extérieure de votre résidence principale sur simple demande de votre part, pendant la période **du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**. Des patrouilles quotidiennes de proximité sont organisées à cet effet au moins une fois par jours selon un parcours et des horaires aléatoires.

En cas d'évènement suspect observé ou rapporté par votre voisinage, nos services se chargent de prendre les mesures nécessaires et de vous prévenir dans les délais les plus brefs, **aux coordonnées que vous nous aurez préalablement communiquées**.

La commune ne saurait toutefois engager sa responsabilité en cas d'acte de malveillance ou de sinistre constatés ou non.

Les situations graves et urgentes sont traitées dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Ce service vous est apporté gratuitement et en toute confidentialité.** En cas d'absence prolongée, n'oubliez pas de prendre toutes les recommandations d'usage rappelées au dos de ce document.

L'organisation Sécurité Municipale est à votre écoute pour vous conseiller utilement.

**Votre demande de surveillance doit être déposée au poste de Police Municipale en Mairie avec un préavis minimal de 8 jours.**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : **POLICE MUNICIPALE**

Hôtel de ville - 83330 Le Beausset

tél : 04 94 98 55 76 - pm@ville-lebeausset.fr



# Le Beausset

Tranquillité vacances

Votre sécurité : notre priorité

## SURVEILLANCE DES HABITATIONS LORS DES DÉPARTS EN VACANCES

Vous  
informe



✓ Prévention

✓ Sécurité

✓ Cambriolage

Pour votre sécurité, la municipalité du Beausset vous propose lors de vos départs en vacances supérieurs à une semaine une surveillance extérieure de votre résidence principale sur simple demande de votre part, pendant la période **du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**. Des patrouilles quotidiennes de proximité sont organisées à cet effet au moins une fois par jours selon un parcours et des horaires aléatoires.

En cas d'évènement suspect observé ou rapporté par votre voisinage, nos services se chargent de prendre les mesures nécessaires et de vous prévenir dans les délais les plus brefs, **aux coordonnées que vous nous aurez préalablement communiquées**.

La commune ne saurait toutefois engager sa responsabilité en cas d'acte de malveillance ou de sinistre constatés ou non.

Les situations graves et urgentes sont traitées dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Ce service vous est apporté gratuitement et en toute confidentialité.** En cas d'absence prolongée, n'oubliez pas de prendre toutes les recommandations d'usage rappelées au dos de ce document.

L'organisation Sécurité Municipale est à votre écoute pour vous conseiller utilement.

**Votre demande de surveillance doit être déposée au poste de Police Municipale en Mairie avec un préavis minimal de 8 jours.**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : **POLICE MUNICIPALE**

Hôtel de ville - 83330 Le Beausset

tél : 04 94 98 55 76 - pm@ville-lebeausset.fr



Contre le vol et l'insécurité :

*agissons ensemble*

## La Municipalité vous informe :

### LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

---

Afin de lutter contre les cambriolages, la gendarmerie et les équipes municipales conjugent leurs efforts.

Mais ils ont aussi besoin de votre coopération : quelques gestes simples sont indispensables :

- ✓ fermez à clefs vos portes et fenêtres, même si vous vous absentez un court laps de temps ;
- ✓ prévenez vos voisins de vos départs en vacances et demandez-leur de ramasser votre courrier ;
- ✓ branchez systématiquement vos alarmes si vous en possédez ;
- ✓ il existe des programmeurs qui permettent de mettre en route des appareils électriques (télévision, radio, lumière...) à différentes heures de la journée pour simuler votre présence ;
- ✓ n'ouvrez pas votre porte à n'importe qui (même s'il porte un uniforme) : vérifiez son identité ;
- ✓ n'inscrivez ni nom ni adresse sur vos porte-clefs ;
- ✓ ne cachez pas vos clefs sous le paillason, dans un pot de fleurs...
- ✓ informez la police municipale si vous constatez une situation suspecte.

Si vous étiez victime de cambriolage  
ou si vous souhaitez de plus amples renseignements :  
**LA POLICE MUNICIPALE est à votre disposition:**  
**04 94 98 55 76**

Contre le vol et l'insécurité :

*agissons ensemble*

## La Municipalité vous informe :

### LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

---

Afin de lutter contre les cambriolages, la gendarmerie et les équipes municipales conjugent leurs efforts.

Mais ils ont aussi besoin de votre coopération : quelques gestes simples sont indispensables :

- ✓ fermez à clefs vos portes et fenêtres, même si vous vous absentez un court laps de temps ;
- ✓ prévenez vos voisins de vos départs en vacances et demandez-leur de ramasser votre courrier ;
- ✓ branchez systématiquement vos alarmes si vous en possédez ;
- ✓ il existe des programmeurs qui permettent de mettre en route des appareils électriques (télévision, radio, lumière...) à différentes heures de la journée pour simuler votre présence ;
- ✓ n'ouvrez pas votre porte à n'importe qui (même s'il porte un uniforme) : vérifiez son identité ;
- ✓ n'inscrivez ni nom ni adresse sur vos porte-clefs ;
- ✓ ne cachez pas vos clefs sous le paillason, dans un pot de fleurs...
- ✓ informez la police municipale si vous constatez une situation suspecte.

Si vous étiez victime de cambriolage  
ou si vous souhaitez de plus amples renseignements :  
**LA POLICE MUNICIPALE est à votre disposition:**  
**04 94 98 55 76**